



Devenir un professionnel généraliste du bâtiment ! Etre compétent pour diagnostiquer, prévoir, réaliser et contrôler les travaux nécessaires au maintien en bon état des bâtiments de collectivités, au maintien en sécurité des circuits et réseaux mais également à la sécurité des usagers des bâtiments.

Il peut intervenir sur :

- les structures fixes (gros œuvre, second œuvre) ;
- les structures mobiles (ouvertures, mobilier) ;
- les réseaux et appareillages concernant la plomberie, le chauffage, l'électricité.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Analyser une situation (Localiser et évaluer de manière autonome si la réparation fait partie de son champ de compétences, évaluer le degré de gravité d'un dysfonctionnement, identification et contrôle des structures)
- Organiser ses interventions (Plannings, fiches d'entretien préventif, recensement des anomalies)
- Proposer l'exécution d'opérations d'entretien ou de réparation (rendre compte de son activité aux personnes habilités à décider des travaux)
- Travailler en équipe (intervenir sans modifier la conception technique de l'ensemble, neutraliser un élément défectueux...)
- Respecter les règles d'hygiène et de sécurité

PUBLIC ET PRÉ-REQUIS

- Dès la sortie de 3ème
- Age minimum : 16 ans
- Maîtriser les savoirs de base (lire, écrire, compter)
- Avoir un état de santé compatible avec le métier visé par l'action de formation

ORIENTATION ET DÉBOUCHÉS

- poursuivre sa formation vers un CAP connexe, complémentaire ou un BAC PRO Technicien du Bâtiment.
- Le titulaire du CAP peut intégrer des structures diverses telles que: les collectivités territoriales (mairie...), les foyers logement, les établissements de santé (maisons de retraite, hôpitaux...), les établissements scolaires, les entreprises multi-services, les syndicats HLM, les sièges sociaux, l'hôtellerie de plein air (campings)...

SUIVI ET EVALUATION

- L'apprenti sera évalué tout au long de la formation par des évaluations écrites ponctuelles.
- Il sera accompagné d'un moniteur référent de la formation qui sera chargé de faire le lien entre l'apprenti et sa structure d'accueil à travers le carnet de liaison.
- L'apprenti sera présenté aux épreuves du CAP suivant les modalités du référentiel de certification de ce diplôme de niveau V de l'Education Nationale.

PROGRAMME

Cette formation est modularisée afin de répondre de manière personnalisée aux attentes de chaque apprenti.

Enseignement professionnel :

- Maçonnerie - Plâtrerie - Carrelage
- Menuiserie - Charpente - Couverture
- Peinture
- Plomberie - Sanitaires - Chauffage
- Electricité - Serrurerie - Métallerie
- Espace vert (2 semaines par an de module complémentaire)

Enseignement général et technologique :

- Français - Histoire Géographie - Maths - Science physiques
- Technologie - Lecture de plan - Dessin technique
- Prévention Sécurité Environnement
- Anglais
- Education Physique et Sportive
- Devenir Sauveteur Secouriste du Travail

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Intervenants : B. BARCHON, F. GRELAUD, N. BOUSSEAU, F. MAILLET, C. BODIN

MODALITES DE DEROULEMENT

- Formation sous contrat d'apprentissage sur 2 ans.
- 13 semaines/an soit 910 heures au CFA MFR (alternance).
- Lieu : CFA-MFR Saint Gilles Croix de Vie.

COÛT DE LA FORMATION

- Formation financée par la région des Pays de la Loire
- Formation rémunérée en fonction de la législation en vigueur

RENSEIGNEMENT ET INSCRIPTION

Secrétariat

Tél. : 02 51 55 52 12

Email : mfr.st-gilles@mfr.asso.fr